



SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DU THIERS

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

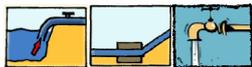
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	9
1.6.	Eaux traitées.....	10
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	10
1.6.2.	Production	10
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	13
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	13
1.6.5.	Autres volumes.....	14
1.6.6.	Volume consommé autorisé	14
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	14
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	15
2.1.	Modalités de tarification	15
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	15
2.3.	Recettes.....	18
3.	Indicateurs de performance	19
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	19
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	19
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	21
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	21
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	21
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	22
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	22
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	23
4.	Financement des investissements	24
4.1.	Branchements en plomb.....	24
4.2.	Montants financiers.....	24
4.3.	État de la dette du service	24
4.4.	Amortissements	24
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	24
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28
	Annexes.....	29

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DU THIERS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : AIGUEBELETTE-LE-LAC, ATTIGNAT-ONCIN, AVRESSIEUX, AYN, BELMONT-TRAMONET, CHAMPAGNEUX, CORBEL, DOMESSIN, DULLIN, ENTREMONT-LE-VIEUX, GRESIN, LA BAUCHE, LA BRIDOIRE, LE PONT-DE-BEAUVOISIN, MARCIEUX, NOVALAISE (partiellement), ROCHEFORT, SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL, SAINT-BERON, SAINT-FRANC, SAINT-GENIX-SUR-GUIERS, SAINT-JEAN-DE-COUZ, SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS, SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT, SAINT-THIBAUD-DE-COUZ, SAINTE-MARIE-D'ALVEY, VEREL-DE-MONTBEL
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : 22/10/2012 Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 15/11/1999 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 11/01/2011 Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie

* Approbation en assemblée délibérante

- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **17 963** habitants au 31/12/2015 (17 768 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **10 151** abonnés au 31/12/2015 (9 993 au 31/12/2014).

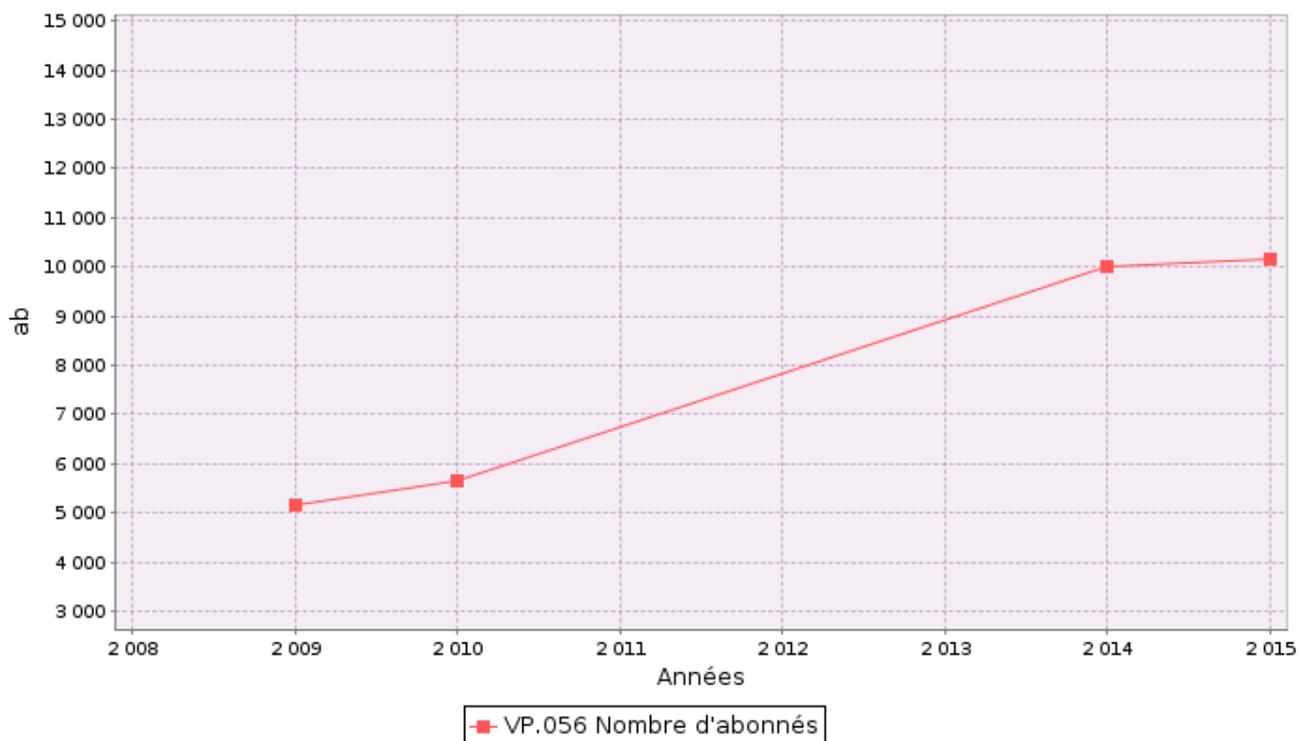
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
AIGUEBELETTE-LE-LAC	243	244	2	246	1.2%
ATTIGNAT-ONCIN	327	313	14	327	0.0%
AVRESSIEUX	243	229	12	241	-0.8%
AYN	209	203	8	211	1.0%
BELMONT-TRAMONET	266	250	16	266	0.0%
CHAMPAGNEUX	337	346	0	346	2.7%
CORBEL	115	117	2	119	3.5%
DOMESSIN	928	918	16	934	0.6%
DULLIN	236	235	2	237	0.4%
ENTREMONT-LE-VIEUX	565	552	48	600	6.2%
GRESIN	182	181	3	184	1.1%
LA BAUCHE	217	220	2	222	2.3%
LA BRIDOIRE	644	638	11	649	0.8%
LE PONT-DE-BEAUVOISIN	1100	1145	12	1157	5.2%
MARCIEUX	94	93	2	95	1.1%
NOVALAISE	68	68	0	68	0.0%
ROCHFORT	119	113	7	120	0.8%
SAINTE-ALBAN-DE-MONTBEL	365	366	4	370	1.4%
SAINTE-BERON	808	808	7	815	0.9%
SAINTE-FRANC	91	85	6	91	0.0%
SAINTE-GENIX-SUR-GUIERS	1446	1415	32	1447	0.1%
SAINTE-JEAN-DE-COUZ	143	140	10	150	4.9%
SAINTE-MAURICE-DE-ROTHERENS	130	127	4	131	0.8%
SAINTE-PIERRE-D'ENTREMONT	454	441	15	456	0.4%
SAINTE-THIBAUD-DE-COUZ	427	432	0	432	1.2%
SAINTE-MARIE-D'ALVEY	84	76	10	86	2.4%
VEREL-DE-MONTBEL	152	142	9	151	-0.7%
Total	9 993	9897	254	10 151	1,6%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 20,38 abonnés/km au 31/12/2015 (20,07 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,77 habitants/abonné au 31/12/2015 (1,78 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 95,66 m³/abonné au 31/12/2015. (98,04 m³/abonné au 31/12/2014).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 1 859 827 m³ pour l'exercice 2015 (1 870 366 pour l'exercice 2014), les prélèvements des fontaines patrimoniales étant décomptés du volume prélevé total de 2 000 999 m³ pour 2015 (1 966 122 m³ pour 2014).

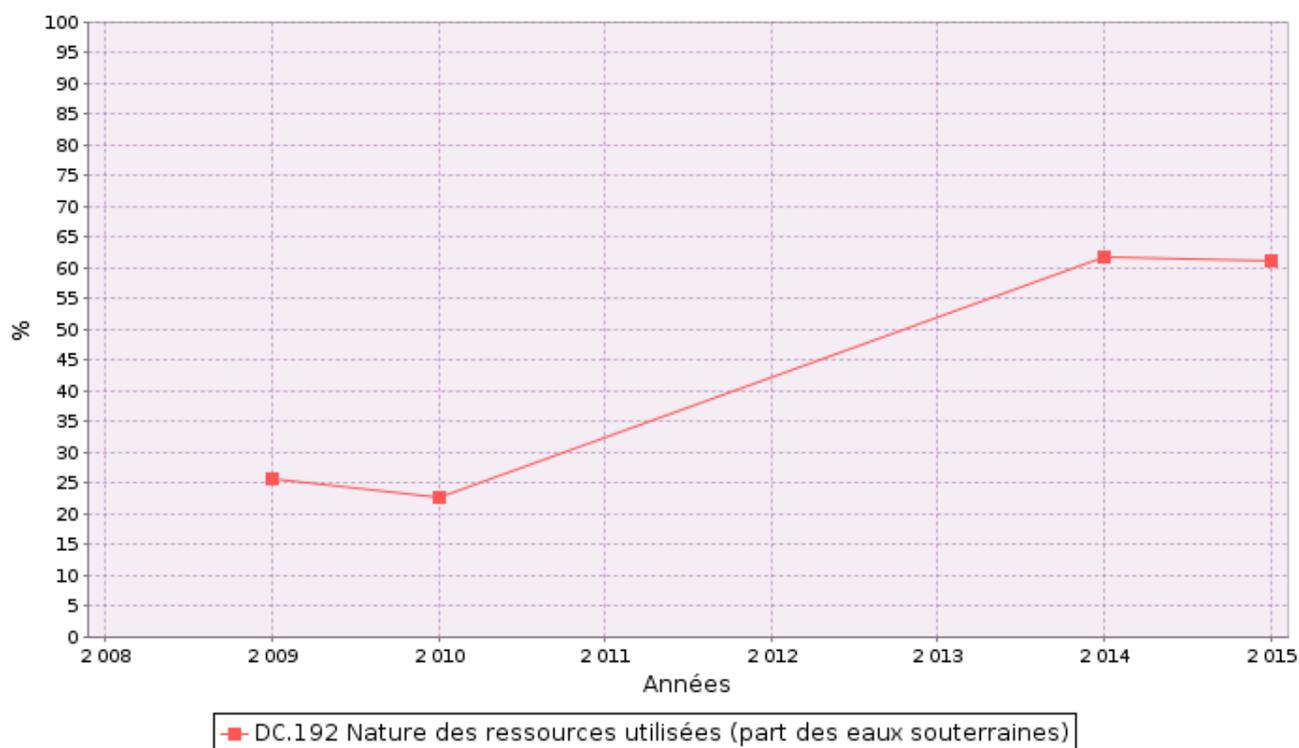
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
saint thibaud de couz - LES MARTINS	Eau souterraine		556	663	19,2%
saint thibaud de couz - LES GROS LOUIS	Eau souterraine		20 119	17 671	-12,2%
la bauche - LA VENDEE	Eau souterraine		38 575	30 485	-21%
la bauche - LA RAZIERE	Eau souterraine		38 574	30 484	-21%
saint thibaud de couz - LA GORGEAT	Eau souterraine		52 548	76 349	45,3%
entremont-le-vieux - TENCOVAZ	Eau souterraine		1 980	2 582	30,4%
champagneux - FORAGE DE VEREL BAS	Eau souterraine		187	399	113,4%
entremont-le-vieux - LA PLAGNE	Eau souterraine		188 025	166 888	-11,2%
champagneux - MALBUISSON DUISSE	Eau souterraine		6 190	9 691	56,6%
champagneux - VEREL HAUT	Eau souterraine		27 720	12 098	-56,4%
entremont-le-vieux - LE DESERT	Eau souterraine		26 320	54 460	106,9%
saint pierre d'entremont - RUINE BATON	Eau souterraine		33 807	31 108	-8%
entremont-le-vieux - LA COCHE	Eau souterraine		6 281	8 794	40%
saint genix - COTE ENVERS 4	Eau souterraine		9 320	11 147	19,6%
saint pierre d'entremont - SAINT-MEME	Eau souterraine		91 943	54 441	-40,8%
entremont-le-vieux - LES RIGAUDS	Eau souterraine		3 957	3 004	-24,1%
entremont le vieux - LES TEPPAZ	Eau souterraine		43 357	94 216	117,3%
saint genix - COTE ENVERS 3	Eau souterraine		9 320	11 147	19,6%
entremont-le-vieux LA SAPINIERE (obsolète)	Eau souterraine		0	0	___%

champagneux - VEREL BAS	Eau souterraine		8 093	13 511	67%
entremont-le-vieux - COTE MARTIN	Eau souterraine		11 577	8 427	-27,2%
corbel - LES CRUZ	Eau souterraine		13 360	9 806	-26,6%
saint franc - MORGES	Eau souterraine		563	0	-100%
corbel - LES FONTAINES	Eau souterraine		2 142	9 196	329,3%
saint franc - MICHALET	Eau souterraine		6 375	7 522	18%
saint franc - LA DRAIE	Eau souterraine		6 375	7 521	18%
saint jean de couz - LES FONTAINES	Eau souterraine		21 681	23 626	9%
saint jean de couz - COTE BARRIER	Eau souterraine		465	1 438	209,2%
nances - BELLEMINS EST	Eau souterraine		101 960	109 870	7,8%
attignat oncin - LE REPLAT INFERIEUR	Eau souterraine		32 948	24 077	-26,9%
saint genix - VERS BAUGE	Eau souterraine		0	0	___%
attignat oncin - LE REPLAT SUPERIEUR	Eau souterraine		32 949	24 078	-26,9%
saint genix - PAILLASSONNE TUNNEL	Eau souterraine		9 320	11 147	19,6%
attignat oncin - LA FAUCHERE AVAL	Eau souterraine		11 137	12 191	9,5%
saint genix - PAILLASSONNE REGARD	Eau souterraine		9 320	11 147	19,6%
attignat oncin - LA FAUCHERE AMONT	Eau souterraine		11 137	12 191	9,5%
saint genix - COTE ENVERS 1	Eau souterraine		9 321	11 147	19,6%
saint maurice de rotherens - PUIITS DES RIVES	Eau souterraine		15 142	17 359	14,6%
saint alban de montbel - POMPAGE DU THIERS	Eau superficielle		714 216	724 306	1,4%
gresin - FORAGE DES COMBES	Eau souterraine		9 231	5 814	-37%
attignat oncin - CERBAZIN	Eau souterraine		11 137	12 191	9,5%
marcieux - FONTAINE ALBERT	Eau souterraine		2 399	4 412	83,9%
aiguebelette - PUIITS DE LA COMBE	Eau souterraine		6 244	6 770	8,4%

gresin - COMBES NORD	Eau souterraine		9 232	5 815	-37%
rochefort - PALUEL	Eau souterraine		113 475	115 909	2,1%
saint genix - PUIITS DE LA FORET	Eau souterraine		160 233	156 311	-2,4%
aiguebelette le lac - LACCAZ	Eau souterraine		18 759	22 629	20,6%
grésin - COMBES SUD	Eau souterraine		9 231	5 814	-37%
saint genix - COTE ENVERS 2	Eau souterraine		9 321	11 147	19,6%
Total			1 966 122	2 000 999	1,8%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 61%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

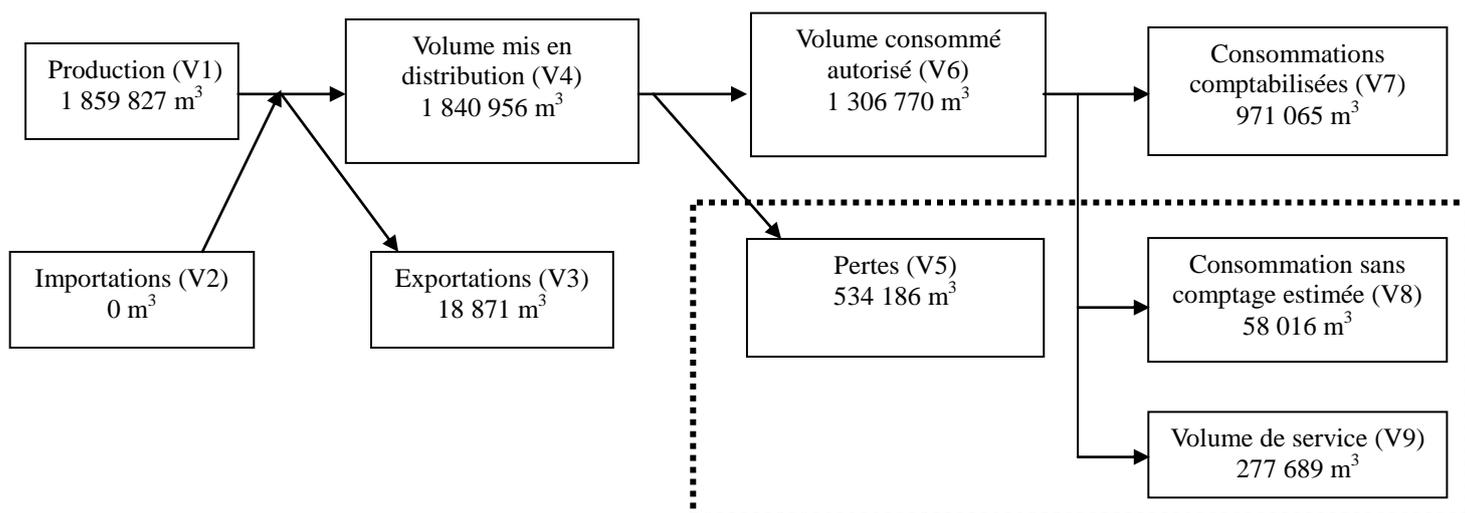


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



1.6.2. Production



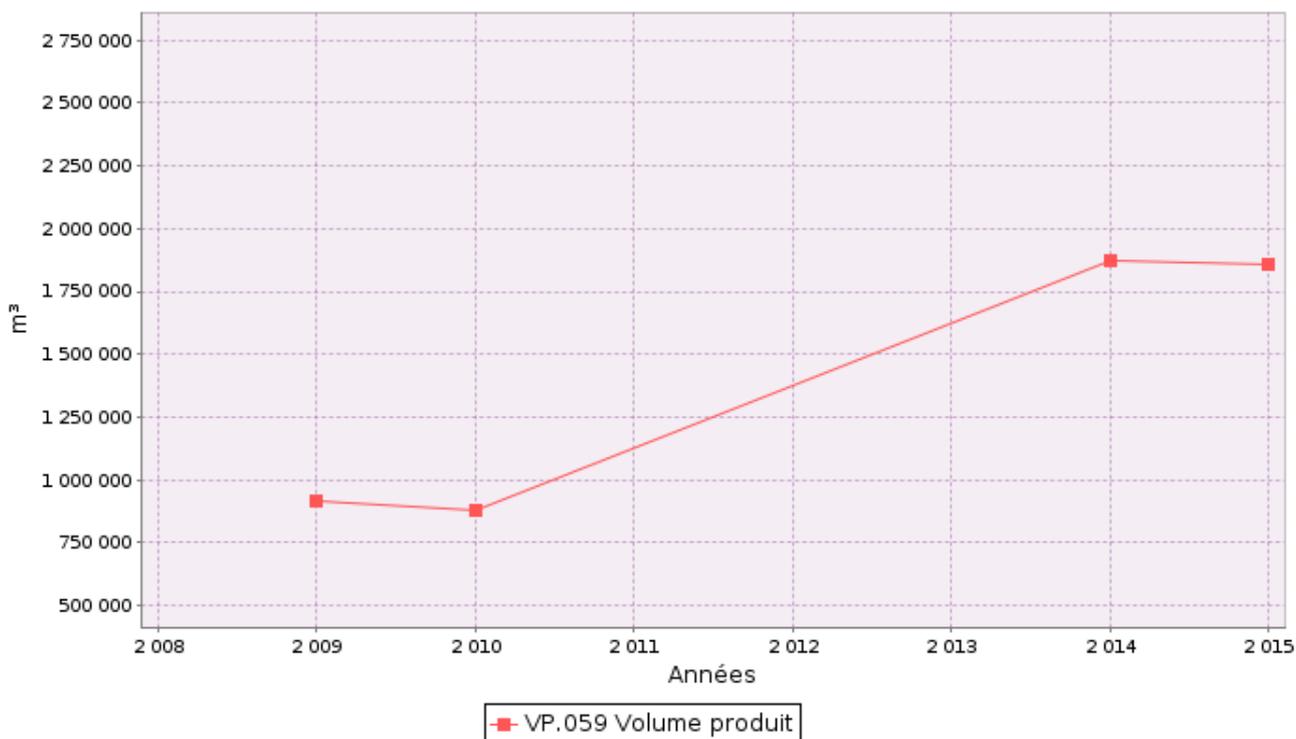
Le service a 19 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
COMBE/PUIT (Aiguebelette-le-lac)	Chlore
NOYAU (Aiguebelette-le-lac)	Chlore
LA FAUCHERE (Attignat-Oncin)	Chlore + UV
LA GENAZ (Attignat-Oncin)	Chlore
STATION BAS SERVICE (Saint-Alban de Montbel)	Chlore
STATION HAUT SERVICE (Saint-Alban de Montbel)	Chlore
STATION VERS NOVALAISE (Saint-Alban de Montbel)	Chlore
URICE (Rochefort)	Chlore
STATION ROCHEFORT	UV
LES FONTAINES (Saint Jean de Couz)	Chlore + UV
LES PATRONS (Saint Thibaud de Couz)	Chlore
LES CRUZ (Corbel)	UV
LA PLAGNE (Entremont le Vieux)	Chlore
LA COCHE (Entremont le Vieux)	Chlore
LES RIGAUDS (Entremont le Vieux)	Chlore
LES NANTETS (Entremont le Vieux)	Chlore + UV
LES DESERTS (Entremont le Vieux)	Chlore + UV
EGLISE (Champagneux)	Chlore
VEREL HAUT (Champagneux)	Chlore

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
saint thibaud de couz - LES MARTINS	556	663	19,2%	40
saint thibaud de couz - LES GROS LOUIS	20 119	17 671	-12,2%	40
la bauche - LA VENDEE	38 575	30 485	-21%	60
la bauche - LA RAIZIERE	38 574	30 484	-21%	60
saint thibaud de couz - LA GORGEAT	52 548	76 349	45,3%	40
entremont-le-vieux - TENCOVAZ	1 980	2 582	30,4%	40
champagneux - FORAGE DE VEREL BAS	187	399	113,4%	40
entremont-le-vieux - LA PLAGNE	188 025	166 888	-11,2%	40
champagneux - MALBUISSON DUISSE	6 190	9 691	56,6%	40
champagneux - VEREL HAUT	27 720	12 098	-56,4%	40
entremont-le-vieux - LE DESERT	26 320	54 460	106,9%	40
saint pierre d'entremont - RUINE BATON	33 807	31 108	-8%	40
entremont-le-vieux - LA COCHE	6 281	8 794	40%	40
saint genix - COTE ENVERS 4	9 320	11 147	19,6%	60
saint pierre d'entremont - SAINT-MEME	57 122	54 441	-4,7%	40
entremont-le-vieux - LES RIGAUDS	3 957	3 004	-24,1%	40
entremont le vieux - LES TEPPAZ	43 357	94 216	117,3%	0
saint genix - COTE ENVERS 3	9 320	11 147	19,6%	60
entremont-le-vieux LA SAPINIERE (obsolète)	0	0	___%	40
champagneux - VEREL BAS	8 093	13 511	67%	40
entremont-le-vieux - COTE MARTIN	11 577	8 427	-27,2%	40
corbel - LES CRUZ	13 360	9 806	-26,6%	100
saint franc - MORGES	563	0	-100%	100
corbel - LES FONTAINES	2 142	9 196	329,3%	100
saint franc - MICHALET	6 375	7 522	18%	100
saint franc - LA DRAIE	6 375	7 521	18%	100
saint jean de couz - LES FONTAINES	21 681	23 626	9%	60

saint jean de couz - COTE BARRIER	465	1 438	209,2%	60
nances - BELLEMINS EST	101 960	109 870	7,8%	40
attignat oncin - LE REPLAT INFERIEUR	32 948	24 077	-26,9%	0
saint genix - VERS BAUGE	0	0	___%	60
attignat oncin - LE REPLAT SUPERIEUR	32 949	24 078	-26,9%	0
saint genix - PAILLASSONNE TUNNEL	9 320	11 147	19,6%	60
attignat oncin - LA FAUCHERE AVAL	11 137	12 191	9,5%	20
saint genix - PAILLASSONNE REGARD	9 320	11 147	19,6%	60
attignat oncin - LA FAUCHERE AMONT	11 137	12 191	9,5%	20
saint genix - COTE ENVERS 1	9 321	11 147	19,6%	60
saint maurice de rotherens - PUIITS DES RIVES	15 142	17 359	14,6%	100
saint alban de montbel - POMPAGE DU THIERS	714 216	724 306	1,4%	100
gresin - FORAGE DES COMBES	9 231	5 814	-37%	60
attignat oncin - CERBAZIN	11 137	12 191	9,5%	20
marcieux - FONTAINE ALBERT	2 399	4 412	83,9%	50
aiguebelette - PUIITS DE LA COMBE	6 244	6 770	8,4%	100
gresin - COMBES NORD	9 232	5 815	-37%	60
rochefort - PALUEL	113 475	115 909	2,1%	40
saint genix - PUIITS DE LA FORET	160 233	156 311	-2,4%	60
aiguebelette le lac - LACCAZ	18 759	22 629	20,6%	100
grésin - COMBES SUD	9 231	5 814	-37%	60
saint genix - COTE ENVERS 2	9 321	11 147	19,6%	60
Total du volume produit (V1)	1 870 366	1 859 827	-0,6%	64,22



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	___%	0

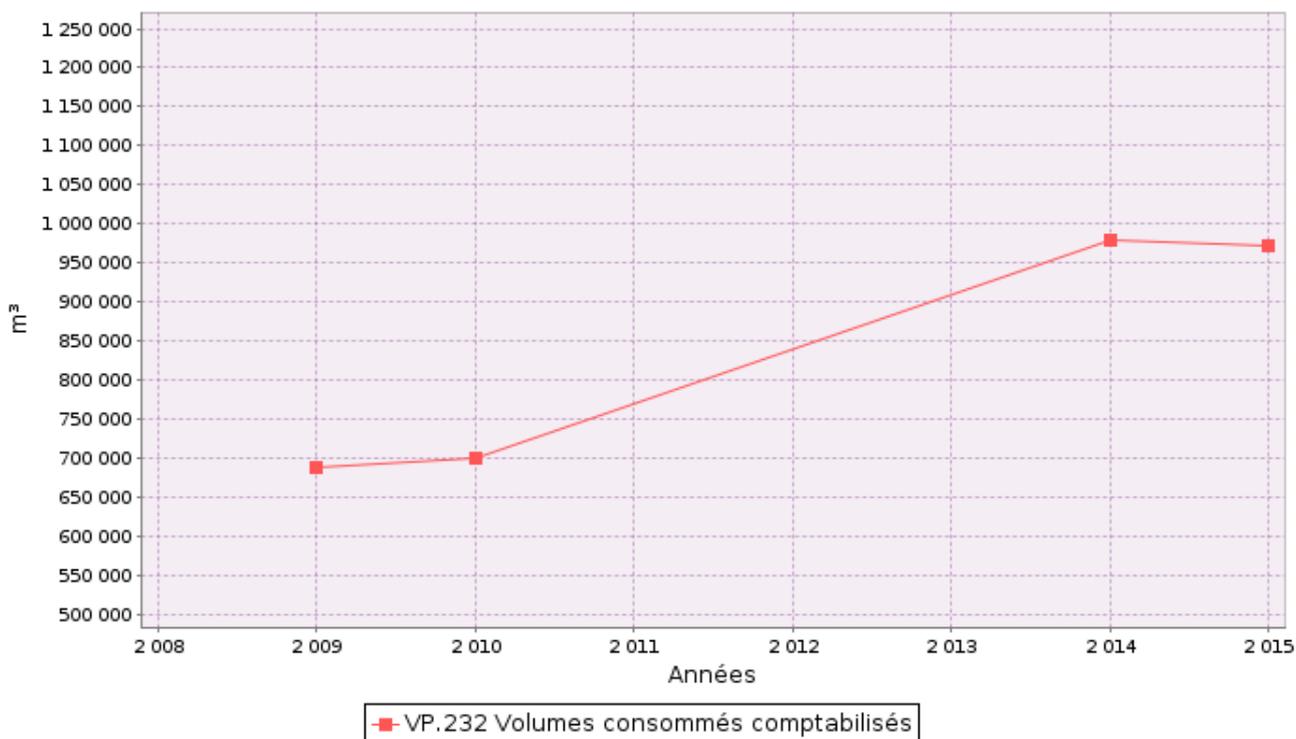
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	783 021	780 950	-0,3%
Abonnés non domestiques	196 678	190 115	-3,3%
Total vendu aux abonnés (V7)	979 699	971 065	-0,9%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	17 871	18 871	5,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	250 165	58 016	-76,8%
Volume de service (V9)	79 105	277 689	251%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 308 969	1 306 770	-0,2%

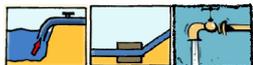
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 498 kilomètres au 31/12/2015 (498 au 31/12/2014).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	0 € au 01/01/2015
	15 € au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	64,73 €	66,67 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,8447 €/m ³	0,87 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0753 €/m ³	0,0847 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	0,29 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/07/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 16/07/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 16/07/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs des pièces et prestations

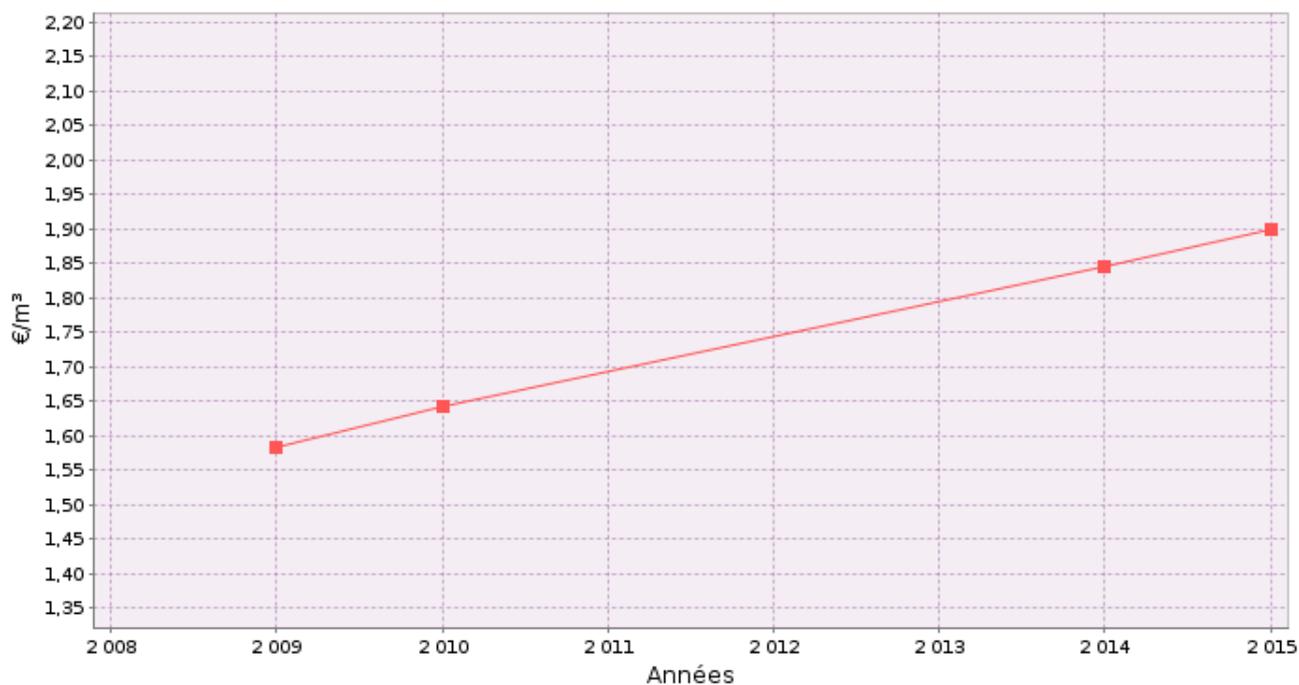
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	64,73	66,67	3%
Part proportionnelle	101,36	104,40	3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	166,09	171,07	3%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,04	10,16	12,5%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	34,80	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
Autre :	0,00	0,00	—%
TVA	11,55	11,88	2,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,38	56,85	2,6%
Total	221,47	227,92	2,9%
Prix TTC au m³	1,85	1,90	2,7%



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2015 en €/m³	Prix au 01/01/2016 en €/m³
AIGUEBELETTE-LE-LAC	1,85	1,90
ATTIGNAT-ONCIN	1,85	1,90
AVRESSIEUX	1,85	1,90
AYN	1,85	1,90
BELMONT-TRAMONET	1,85	1,90
CHAMPAGNEUX	1,85	1,90
CORBEL	1,85	1,90
DOMESSIN	1,85	1,90
DULLIN	1,85	1,90
ENTREMONT-LE-VIEUX	1,85	1,90
GRESIN	1,85	1,90
LA BAUCHE	1,85	1,90
LA BRIDOIRE	1,85	1,90
LE PONT-DE-BEAUVOISIN	1,85	1,90
MARCIEUX	1,85	1,90
NOVALAISE	1,85	1,90
ROCHEFORT	1,85	1,90
SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL	1,85	1,90
SAINT-BERON	1,85	1,90
SAINT-FRANC	1,85	1,90
SAINT-GENIX-SUR-GUIERS	1,85	1,90
SAINT-JEAN-DE-COUZ	1,85	1,90
SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS	1,85	1,90
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	1,85	1,90
SAINT-THIBAUD-DE-COUZ	1,85	1,90
SAINTE-MARIE-D'ALVEY	1,85	1,90
VEREL-DE-MONTBEL	1,85	1,90

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

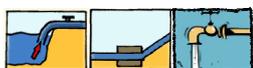
- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de 971 065 m³/an (979 699 m³/an en 2014).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Financement de travaux de renouvellement et de sécurisation des réseaux, protection des ressources.

2.3. Recettes



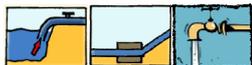
Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 381 779.63	1 446 620.29	4.69
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros	8 585.62	8 483.52	-1.19
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	1 390 365.25	1 455 103.81	4.66
Recettes liées aux travaux	163 537.18	155 938.89	-4.65
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (produits exceptionnels)	536.86	5583.97	
Autres recettes (subvention fonctionnement)		3282.00	1551.45
Total autres recettes	163 537.18	164 804.86	0.78
Total des recettes	1 553 902.43	1 619 908.75	4.25

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 1 455 104 € (1 390 402 € au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. **Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	223	37	230	28
Paramètres physico-chimiques	225	0	233	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	83,4%	87,8%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	98,7%

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de
Syndicat des Eaux du Thiers - *RPQS 2015* - *19*

réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	106

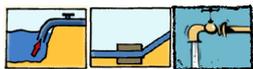
(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

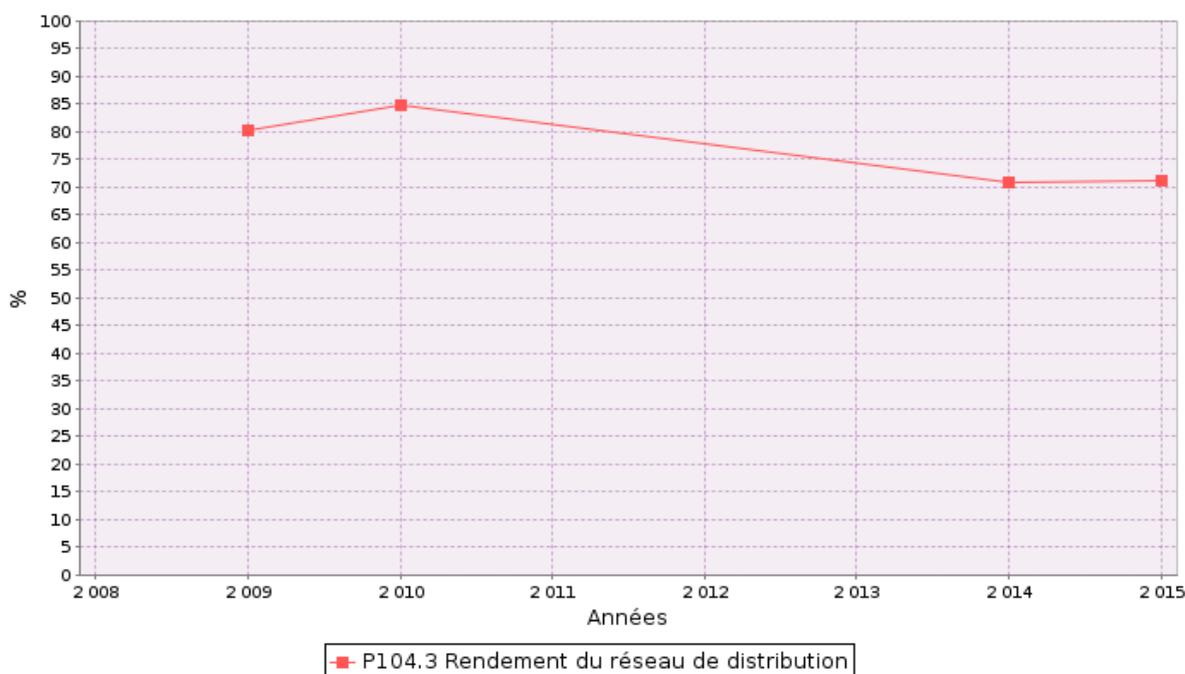
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	70,9 %	71,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	7,3	7,29
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	52,9 %	52,7 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet

d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,8 m³/j/km (4,8 en 2014).

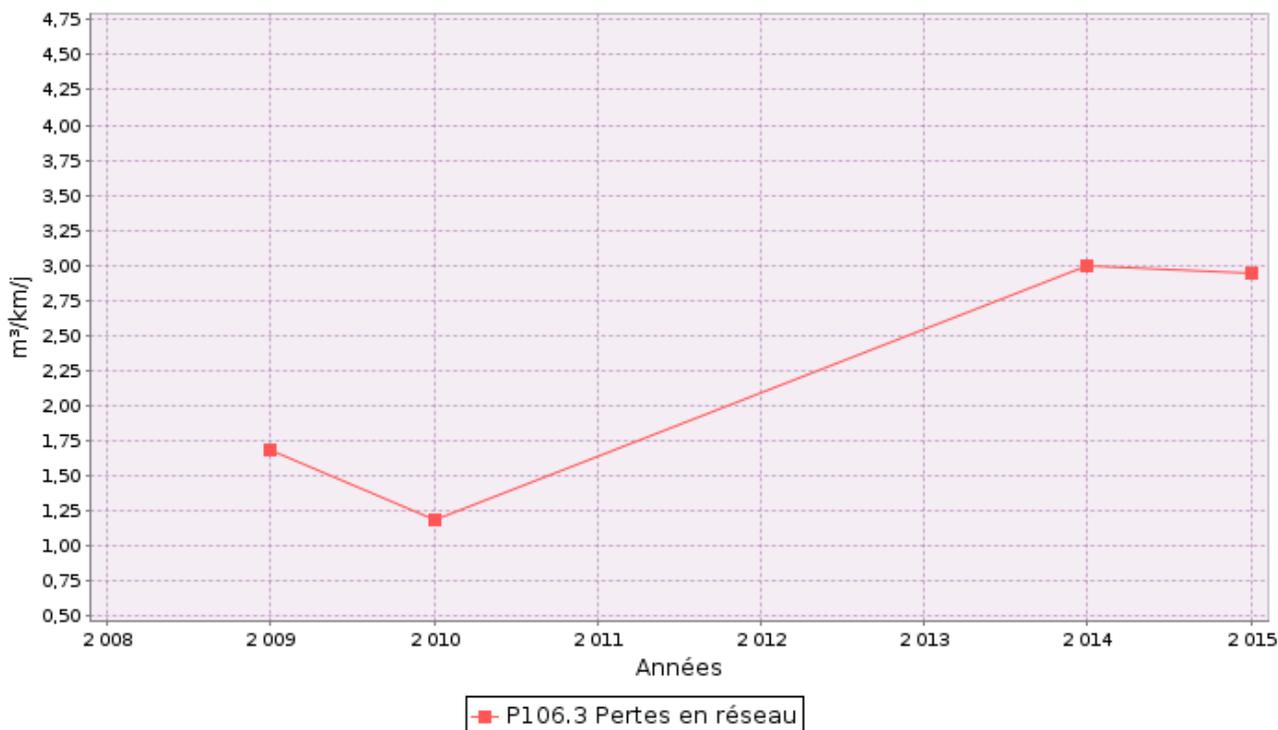
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 2,9 m³/j/km (3 en 2014).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0.90	1.2	0.811	0.5	0

Au cours des 5 dernières années, 3,41 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,14% (0,2 en 2014).

3.4. **Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)**



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 64,2% (71,1% en 2014).

4. Financement des investissements

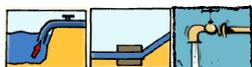
4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements	9 993	10 151
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	70	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	130	130
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	35%	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	1.3%	1.28%

4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	470 057	709 400
Montants des subventions en €	252 812	340 784
Montants des contributions du budget général en €	Sans objet	Sans objet

4.3. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	925 805.17	1 307 725.63
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	115 010.43
	en intérêts	41 871.51
		39 697.12

4.4. *Amortissements*



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 341 097.94 € (415 210.14 € en 2014).

4.5. *Présentation des projets réalisés en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service*

(Données extraites du compte administratif 2015)

Travaux réalisés – exercice 2015 = **709 399.98 €**



Projets réalisés en 2015	Montants prévisionnels Travaux 2015 en €	Montants dépensés Travaux 2015 en €
113 - Amélioration Détournement conduite	33 093.35	-
114 - Nances - PP	14 500.00	11 586.31
115 - Marcieux - PP	13 500.00	10 579.99
119- Filtration - faisabilité station traitement	7 450.00	7 450.00
155- Telesurveillance	336 000.00	120 866.78
166 - Attignat Oncin PP	20 000.00	1 300.00
168 - Pompes St Genix Modernisation	15 230.00	-
169 - Puit des Rives St Maurice de Roth.	920.00	-
172- St Genix Branchement plomb	361 000.00	49 976.78
173- Entremont le Vieux - PP	8 057.00	-
174- St Jean de Couz - PP	5 000.00	-
175- St Jean de Couz - Unité de traitement	22 800.00	17 003.20
179- La Bridoire RD 921	2 550.00	510.52
180- St Pierre d'Entremont - PP	20 000.00	-
182- Entremont le Vieux - La Plagne	708 000.00	238 065.74
183- Corbel - La Bâche	110 000.00	79 977.79
184- Schema directeur Chartreuse	55 555.00	43 733.57
185- Interco St Franc- La Bauche	131 000.00	128 349.30
186- Attignat Oncin - Chbre de vannes	10 000.00	-
187- Champagneux - centre village	20 000.00	-
188- Saint-Thibaud de Couz - Renouvellement	50 000.00	-
TOTAL	1 944 655.35	709 399.98

4.6. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice – Prévisions Budget 2016*



(Données extraites du Budget Primitif 2016, en fonction des résultats des conclusions des différents schémas directeurs)

Travaux adoptés – exercice 2016 = **1 476 401.48 €**

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Restes à réaliser exercice 2015 en €	Montants prévisionnels Dont Restes à réaliser en €
113 - Amélioration Détournement conduite	-	10 200.05
114 - Nances - PP	-	8 700.00
115 - Marcieux - PP	-	8 700.00
119- Filtration - faisabilité station traitement	-	-
155- Telesurveillance	80 000.00	210 000.00
166 - Attignat Oncin PP	-	18 700.00
168 - Pompes St Genix Modernisation	15 230.00	15 230.00
169 - Puit des Rives St Maurice de Roth.	-	1 000.00
172- St Genix Branchement plomb	10 772.98	20 772.98
173- Entremont le Vieux - PP	-	4 000.00
174- St Jean de Couz - PP	-	1 000.00
175- St Jean de Couz - Unité de traitement	-	-
179- La Bridoire RD 921	-	-
180- St Pierre d'Entremont - PP	18 098.49	80 098.49
182- Entremont le Vieux - La Plagne	150 000.00	460 000.00
183- Corbel - La Bâche	-	38 000.00
184- Schema directeur Chartreuse	-	12 000.00
185- Interco St Franc- La Bauche	-	-
186- Attignat Oncin - Chbre de vannes	7 999.96	7 999.96
187- Champagneux - centre village	-	20 000.00
188 - Sainnt Thibaud de Couz - Renouvellement	-	-
189 - Avressieux Liaison La toniette - Urice	-	160 000.00
190 -La Bridoire DN 300 Le Palais- Le Creux	-	400 000.00
TOTAL	282 101.43	1 476 401.48

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

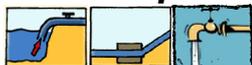
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 28 demandes d'abandon de créance et en a accordé 28.

9 542 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0098 €/m³ pour l'année 2015 (0 €/m³ en 2014).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 768	17 963
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,85	1,9
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	83,4%	87,8%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	98,7%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	106
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,9%	71,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4,8	4,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3	2,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,2%	0,14%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	71,1%	64,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0098

ANNEXES